

ESS-collectivités: s'unir pour le meilleur

RÉALISÉ PAR ÉMILIE DENÈTRE

Lois

En juillet 2014, la France s'est dotée d'une loi, à la fois cadre et technique, qui a permis de faire connaître l'économie sociale et solidaire dans les collectivités. En 2015, les transferts imposés par la loi «Notre» ont changé la donne, suscitant des inquiétudes.

Freins

Forte d'un modèle s'appuyant sur les besoins – et les ressources – émanant des territoires, l'ESS a séduit certaines collectivités en recherche d'alternatives socialement durables. Il demeure, toutefois, quelques freins, psychologiques et politiques.

Europe

Les fonds structurels européens et les appels à projets lancés par Bruxelles peuvent représenter des perspectives pour les collectivités désireuses de boucler des projets dédiés à l'ESS. L'occasion aussi de partager des idées et des bonnes pratiques.

L'économie sociale et solidaire, encore inclassable, un jour incontournable ?

L'économie sociale et solidaire est intrinsèquement liée aux territoires sur lesquels elle se développe. En ce sens, les collectivités ne peuvent pas rester indifférentes, même si la rencontre entre ces deux mondes n'en est – bien souvent – qu'aux prémices.

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire (ESS)? Comment la définir? A quel champ appartient-elle? C'est sur ces questions que nombre d'élus et d'acteurs des collectivités butent encore, déstabilisés par les formes multiples et transversales qu'emprunte l'ESS. Associations, fondations, mutuelles, coopératives en sont les structures originelles. Depuis 2014, les sociétés commerciales peuvent également revendiquer l'appartenance à cet écosystème, à la condition de respecter les valeurs liées à la solidarité et à l'utilité sociale. Le mode de gouvernance doit être démocratique et les bénéfices réinjectés dans l'organisation. Les champs travaillés par l'ESS sont, eux aussi, variés. Relevant traditionnellement d'une économie de la «réparation», l'ESS a aujourd'hui largement étendu son spectre d'actions en direction de l'innovation sociale, la transition écologique et du numérique.

Mais sa marque de fabrique est, sans aucun doute, son ancrage territorial. L'ESS vise à répondre aux besoins du territoire par les acteurs locaux, une spécificité qui en fait un interlocuteur naturel des col-

lectivités. Et c'est d'ailleurs cette coopération «collectivités-ESS» que la loi du 31 juillet 2014 doit favoriser en structurant la filière et en jetant des ponts (conférence régionale de l'ESS, clauses sociales dans les marchés publics) entre ces deux mondes qui se côtoient sans toujours se comprendre. Car, sans la bienveillance publique, nombre de structures ne pourraient pas voir le jour face à la concurrence de la loi du marché. Une relation qui n'est pas pour autant à sens unique, loin s'en faut!

UN POTENTIEL D'EMPLOIS

De nombreux élus ont déjà compris les gains territoriaux qu'ils peuvent espérer en soutenant cette économie alternative. «Je sais très bien qu'aujourd'hui plus aucune entreprise classique ne va arriver chez nous avec des milliers d'emplois. Cette période-là est révolue, constate Marie Meunier-Polge, conseillère régionale d'Occitanie, déléguée à l'économie sociale et solidaire. Et justement, avec l'ESS, vous avez un potentiel d'emplois! Bien sûr, ce sera trois emplois, par-ci, six, par-là, ou douze, ici. Mais ils sont solides et non délocalisables.»

L'Europe, grâce à ses fonds structurels, encourage d'ailleurs ces initiatives locales et accompagne de plus en plus de collectivités et de porteurs de projets socialement responsables. L'ESS impose donc de penser l'économie autrement, la politique également. Un pari d'avenir?

Face à la concurrence du marché, la bienveillance publique assoit l'écosystème



Les lois « Hamon » et « Notre » ont rebattu les cartes dans les territoires

L'ESS a vécu, en l'espace de trois ans, une série de bouleversements législatifs qui a modifié son écosystème. Mais si cette forme d'économie est mieux connue dans les territoires, elle n'est pas encore un réflexe partout.

« **L**a loi "ESS" n'a que trois ans, les décrets ont, eux, entre dix-huit et vingt-quatre mois... C'est encore un peu tôt pour définir les impacts exacts, mais il y a de fortes tendances ! Et ce dont on se rend compte, c'est que la loi "Hamon" de mars 2014 a permis de rendre visibles les actions qui étaient déjà menées par l'ESS dans les territoires », explique Marie-Martine Lips, présidente du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRES). Un point de vue que partage Anne-Laure Federici, déléguée générale du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) : « Grâce à la loi, l'ESS n'a plus cette dimension marginale qu'elle pouvait avoir il y a encore quelques années ! »

Une loi qui a été immédiatement suivie par un petit séisme législatif : la loi « Notre » de 2015. Ce texte, en imposant un volet « ESS » au sein



Un salarié sur dix dans l'ESS

Part de l'ESS dans les emplois salariés privés et publics

L'économie sociale et solidaire emploie 2,3 millions de salariés, soit 10,5 % des emplois salariés privés et publics confondus (une part en hausse constante depuis quinze ans). Les deux tiers de ces salariés sont en CDI à temps complet, 7 % bénéficient d'un contrat aidé et 68 % sont des femmes.

Source : CNCRES

des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), a aussi eu des conséquences sur l'écosystème de l'ESS. « Même si, selon les régions, cela demeure assez variable, vous avez au moins quelques lignes sur l'ESS dans tous les SRDEII », poursuit Anne-Laure Federici, qui ne cache pas que cette « connaissance » peut parfois rester très superficielle.

DE 10 À 18% DU PIB

En effet, l'ESS est encore bien souvent cantonnée – dans l'imaginaire des élus et des services – à la case économie de la réparation et de l'insertion par l'emploi ou est diluée dans d'autres politiques publiques. « Le paysage politique a changé après les élections régionales de décembre 2015. Certaines régions ont décidé d'intégrer, par exemple, l'ESS à l'économie de la proximité. Le risque étant évidemment de freiner le développement de cette économie », souligne

Denis Hameau, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté et président de la commission « économie sociale et solidaire » de l'Association des régions de France (ARF).

« Aussi, lorsque je suis arrivé à l'ARF pour organiser l'animation de l'ensemble des régions sur cette thématique, ai-je écrit à tous les présidents élus pour les féliciter, mais également pour attirer leur attention sur le fait que l'ESS représente entre 10 et 18% du PIB de leur région, ce qui équivaut à des centaines de milliers d'emplois. J'ai, en outre, évoqué le fait que ces structures sont porteuses d'innovation sociale et qu'elles montent de nouveaux modèles là où l'économie classique ne va pas en raison d'une trop faible rentabilité », explique l' élu, qui tient à préciser : « En Bourgogne-Franche-Comté, l'ESS est un marqueur important, mais je ne suis pas là pour juger mes collègues. »

DES EFFET PERVERS

Par ailleurs, l'inscription dans la loi « Notre » de la région comme cheffe de file du développement économique territorial est aussi porteuse d'effets pervers qui inquiètent fortement les acteurs de l'ESS. « Les métropoles ont un statut particulier. S'il n'y a pas d'accord entre leurs orientations et celles de la région, elles peuvent garder leurs propres objectifs, ce qui n'est pas le cas pour les autres collectivités qui doivent inscrire leur politique de développement économique dans les pas de celle de leur région », décrit Anne-Laure

La baisse des subventions, une fausse bonne idée

On a souvent entendu qu'il était temps pour l'économie sociale et solidaire de passer d'une logique de subventions à une logique de contractualisation. La délégation de service public (DSP) devenant le graal d'une économie en recherche de stabilité financière. Mais, selon Anne-Laure Federici, déléguée générale du RTES : « Il ne faut pas opposer ces modes de financement. »

« Dans la commande publique, explique-t-elle, c'est la collectivité qui définit son besoin, la structure s'engageant à y répondre point par point. Si, dans le cas d'une DSP sur une crèche, on s'aperçoit qu'il vaut mieux terminer vers 19h30 au lieu de 18h30, cela ne sera pas possible car pas inscrit dans les cadres. Au contraire, avec la subvention, la structure à l'initiative du projet gardera toute son autonomie et son adaptabilité. » Bref, dénigrer la subvention, c'est prendre le risque d'appauvrir l'offre de son territoire.

Nanterre (Hauts-de-Seine) 93 700 hab.

L'acquisition d'un château, ou comment rééquilibrer son développement économique



P. MARAIS/LAGAZETTE

HADJIRA FARZAD, responsable du développement local

Avec ses 2,5 emplois par actif et ses sièges sociaux flamboyants neufs, on pourrait penser que Nanterre serait satisfaite de cette dynamique de « tertiarisation » à l'œuvre sur son territoire. Pourtant, pour Hadjira Farzad, responsable du développement local à la mairie, le compte n'y est pas. « Nous sommes une ville avec un fort passé industriel et une part d'ouvriers assez importante. Nous nous sommes donc retrouvés avec un décalage entre le développement économique et le développement social. »

Un constat qui a poussé la collectivité à reprendre la main sur « la loi du marché » pour contenir le secteur tertiaire et assurer le maintien d'une certaine diversité économique. « L'ESS avait donc toute sa place dans notre stratégie, poursuit Hadjira Farzad, car ce modèle alternatif est vertueux, il répond aux enjeux du territoire en misant sur l'inclusion des moins qualifiés. »

Aussi, lorsque le « château », très belle bâtisse classée du centre-ville, a été mis en vente, la ville a-t-elle décidé de le préempter avec l'idée de lui trouver une « reconversion intelligente ». Porté par la foncière Etic, le château est ainsi devenu, l'hiver dernier, un lieu entièrement dédié à l'alimentation durable ! Désormais, les structures de l'ESS locales se partagent 2 500 mètres carrés de surface, comprenant des laboratoires de cuisine, des bureaux, des restaurants... Un bel espace permettant à ces jeunes pousses de grandir à l'abri des spéculations immobilières !

Contact

Hadjira Farzad, hadjira.farzad@mairie-nanterre.fr

Federici du RTES. Quid, donc, du soutien des intercommunalités dans des régions peu volontaristes ? « On ne pense pas que cela pourrait aller jusque-là », rassure-t-elle. Reste que, au CNCRES, les intercommunalités sont clairement devenues un enjeu : « Nous travaillons pour leur permettre de peser vis-à-vis de leur région afin de maintenir leur soutien à l'ESS, notamment en demandant son intégration dans les contrats de territoire. »

Mais le vrai angle mort de cette loi est l'échelon départemental. Dans un double mouvement – transfert de la compétence économique aux régions et réduction de l'ESS à son aspect purement économique –, les départements

En pointe dans l'action sociale

Part de l'ESS dans les emplois par secteur



11%
En moyenne, plus de 5 000 entreprises relevant de l'ESS sont créées chaque année.

Source : CNCRES

se retrouvent limités pour soutenir ce mode de développement. Ils sont pourtant les premiers financeurs publics des associations, qui représentent 84% des entreprises de l'ESS (lire l'encadré p.40), notamment au titre de leurs missions de solidarités sociales et territoriales. La lecture littérale de certains préfets, sourcilieux dans leur contrôle de légalité, pose aujourd'hui problème.

UN ÉCOSYSTÈME VITAL

A l'Assemblée des départements de France (ADF), la question est scrutée de très près. « L'ESS est à cheval sur l'économie et le social, la loi "Notre" n'a pas suffisamment pris en compte cette complexité. Nous encourageons les départe-

ments à ne pas se désengager de ce secteur, car il y a des régions qui ne mènent pas de politique d'ESS, et si les départements – déjà sous pression budgétaire – sont empêchés, par des interprétations juridiques restrictives, de soutenir cet écosystème, il est clair que l'ESS sera très affaiblie dans certains territoires où elle est pourtant très utile. Ce serait pénalisant pour le territoire et les habitants », explique-t-on à l'ADF. « Le haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire a conscience de ces difficultés, il a été alerté. Nous espérons que, bientôt, un texte viendra corriger ces points précis », indique Marie-Martine Lips du CNCRES.

Mais pour convaincre la puissance publique, l'ESS doit ☉●

●○○ aussi se structurer. C'était le sens de la loi «Hamon» de 2014 et la vocation actuelle des chambres régionales de l'ESS. Car cet écosystème, ancré dans les territoires et bouillonnant d'idées, a en effet du mal à passer la vitesse supérieure. «L'ESS, faite d'une kyrielle de petites structures, est plutôt mauvaise dans la capitalisation de ses savoir-faire... Elle innove mais se fait ensuite "piquer" ses idées par l'économie classique», poursuit la présidente du CNCRES.

L'organisme, qui publiera bientôt un bilan des premières conférences régionales de l'ESS, aimerait mener un travail sur les «communs» afin de susciter des coopérations territoriales permettant aux structures de monter sur des appels à projets ou des marchés publics. Le gouvernement, dans cette même optique, vient d'annon-

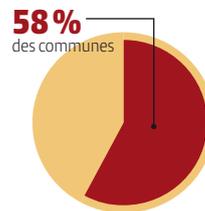
cer la création de «French Impact», un accélérateur national de l'innovation sociale. Une initiative accueillie avec des réserves par Denis Hameau de l'ARF qui y voit un outil déconnecté des besoins territoriaux: «On ne peut pas faire un accélérateur depuis Paris, cela n'a aucun sens. Il vaudrait mieux amener de l'ingénierie et des financements dans les territoires sur des projets qui ont déjà émergé. Là, on risque l'empilement.»

LA PREUVE PAR LE FAIRE

En effet, que ce soit en Bourgogne-Franche-Comté, qui s'est dotée de son propre accélérateur d'innovation sociale, «Le Générateur», ayant déjà accompagné vingt projets depuis 2016 – mais qui ambitionne de monter à 120, soit un par intercommunalité – ou à Nanterre (lire p.39), certaines collectivités

Forte présence sur le territoire

Part des communes comptant sur leur territoire au moins un établissement employeur de l'ESS



L'économie sociale et solidaire représente plus de 12% des emplois dans 3 régions françaises et, pour 14 départements, elle constitue plus de 15% des emplois du territoire.
Source: CNCRES

sont clairement aux avant-postes. Ainsi, à Grenoble (160600 hab.), l'ESS est un secteur prisé par la ville. «Nous savons que le monde que nous avons connu est finissant... Un autre est en train d'arriver, nous devons le penser différemment et les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont, pour nous, des interlocuteurs de premier plan», détaille Pascal Clouaire, adjoint au maire chargé de l'ESS. Dans la métropole grenobloise (49 communes, 445500 hab.), l'ESS représente 1600 associations, 130 coopératives, une centaine de mutuelles, sept fondations et 20000 salariés au total.

Selon Marie-Martine Lips, présidente du CNCRES, c'est d'ailleurs grâce à des exemples réussis sur les territoires que les regards des collectivités et des élus locaux changeront.

QUESTIONS À...



ESTELLE VULLIEZ, cheffe de service «développement de l'ESS» au conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Les départements ont-ils un rôle à jouer en matière d'ESS?

En Seine-Saint-Denis, nous menons une politique volontariste depuis longtemps! Nous avons voulu impulser une dynamique sur ce secteur dans la mesure où ce sont des structures qui sont implantées sur notre territoire, qui répondent à des besoins issus de notre territoire et, enfin, qui emploient des personnes venant de notre territoire. Ainsi, 70% des postes au sein des organisations de l'ESS sont occupés par des Séquano-Dionysiens, c'est bien plus que ce que l'on constate dans d'autres établissements classiques!

Quelle conséquence a eu la loi «Notre» sur une collectivité volontariste comme la vôtre?

Selon une lecture très stricte, le département ne pourrait plus intervenir en la matière.

L'enjeu est de faire le lien avec les publics que l'on sert, compte tenu des besoins du territoire. La Seine-Saint-Denis a donc annoncé son souhait de poursuivre son soutien aux structures de l'ESS, notamment du fait de l'impact que cette économie peut avoir sur ses habitants quant au suivi et à l'accompagnement vers l'emploi. La loi «Notre» nous oblige à recalibrer l'appel à projets sur des critères davantage liés à l'insertion qu'au développement et à la consolidation des structures de l'ESS.

Quel budget consacrez-vous à l'ESS?

En 2017, nous avons voté un budget de 2,1 millions d'euros pour ce secteur. Nous avons accompagné 80 structures l'année passée, soit environ 90 emplois créés. Sans notre soutien, ces emplois sont menacés.

L'Europe, des fonds si l'on y met la forme

Pour les collectivités et les porteurs de projets de l'ESS, les fonds européens semblent souvent trop complexes. Pourtant, une fois les règles comprises, cette aide financière peut permettre de boucler des budgets.

«**E**n matière d'ESS, il existe deux types de fonds européens accessibles aux collectivités et aux porteurs de projets: les programmes structurels européens, avec des objectifs négociés entre les régions, l'Etat et l'Europe sur une période donnée, ainsi que des programmes européens (Urbact ou Cosme), gérés en direct par Bruxelles tout comme certains appels à projets», rappelle Patricia Andriot, vice-présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire [RTES], chargée de l'ESS. Selon elle, la France, après avoir longtemps sous-consommé ce type de fonds, semble aujourd'hui en phase de rattrapage, y compris en matière d'ESS. Mais un problème demeure: celui de la mauvaise réputation de ces fonds, jugés trop souvent complexes à monter (lire aussi p.12-13).

MAÎTRISER LES RÈGLES DU JEU

Selon Anne-Laure Federici, du RTES, la concentration de ces fonds dans les mains des agences de l'Etat pendant de nombreuses années a effectivement freiné le développement du savoir-faire des collectivités. «Dans d'autres pays européens, il y a historiquement un accès direct des collectivités qui ont l'ingénierie», détaille-t-elle. Patricia Andriot va plus loin: «En fait, la France est une analphabète de l'Europe! Les élus et les techniciens des collectivités ont en réalité du mal à se faire aux principes

TÉMOIGNAGE



MARIE MEUNIER-POLGE, conseillère régionale d'Occitanie, déléguée à l'ESS

D. MAUGENDRE / ANDIA

«Nous sommes allés plaider notre cause à Bruxelles»

«En 2009-2010, nous avons décidé de créer une pépinière d'entreprises dédiée à l'ESS à Montpellier. Pour boucler le budget, il nous manquait environ 2 millions d'euros, le projet était évalué à 10 millions. Alors, nous avons choisi, avec mon équipe, de nous rendre directement à Bruxelles pour plaider notre cause. Nous avons mis nos plans sur une clé USB et avons rodé notre discours sur la pépinière et notre projet global. Notre intervention a été accueillie avec beaucoup d'intérêt. En fait, nous avons l'impression d'être un peu des oiseaux rares!

Au final, nous avons obtenu une aide de l'Europe, et Michel Barnier, alors Commissaire européen, est venu inaugurer notre pépinière. Cette anecdote résume les problèmes que nous rencontrons, nous, territoires, vis-à-vis de l'Europe: nous nous regardons trop en chien de faïence... Même si, aujourd'hui, avec la déconcentration et les services dédiés en région, les choses évoluent.»

de la gestion européenne.» Parmi ceux-ci, le premier concerne le cofinancement. Pour capter un euro des fonds européens, il faut avoir «décaissé un euro et être capable de le prouver». Une règle qui, de fait, exclut les plus petites structures de l'ESS sans soutien public, faute de trésorerie suffisante.

Le second principe est la logique de contractualisation. «On dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on a dit... C'est une logique de projet à l'anglo-saxonne et donc assez éloignée de celle de subvention à la française. Nous ne sommes pas habitués à un contrôle a posteriori», poursuit Patricia Andriot. Le risque étant de pas obtenir le remboursement d'une partie du projet déjà engagé! Sans oublier le décalage de paiement qui peut

assez rapidement devenir une source de tracas financier s'il n'est pas anticipé.

Feder, FSE et Feader

Parmi les fonds structurels européens déconcentrés ou décentralisés au niveau régional et dont certaines lignes concernent directement l'ESS, on retrouve le fonds européen de développement économique régional (Feder), le fonds social européen (FSE), mais aussi, dans une moindre mesure, le fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

PAS QU'UNE BANQUE

Cependant, une fois ces enjeux posés, ces fonds peuvent être le coup de pouce tant espéré de collectivités désireuses de boucler des projets d'envergure. Tel est le cas à Montpellier (lire ci-dessus) avec la pépinière de l'ESS qui a permis la création d'une centaine d'emplois sur le territoire. Mais, au-delà de la manne financière que représente l'Europe, Marie Meunier-Polge, à l'instar du RTES, insiste également sur l'ouverture que permettent ces programmes européens: «L'Europe, ce n'est pas qu'une banque, ce sont des partages de projets inspirants qui donnent la pêche!»

LAURENT GARDIN

«L'ESS implique un partage du pouvoir politique»

Laurent Gardin est maître de conférences en sociologie à l'université de Valenciennes et auteur de «L'Économie sociale et solidaire en coopérations» (*). Selon lui, l'ESS est freinée par une «vision étriquée» de l'économie et... du politique!

Pourquoi l'ESS représente-t-elle un enjeu aujourd'hui?

Dans des moments de trouble, on regarde sous un nouveau jour les solutions apportées par la société civile. Ce fut le cas avec les soixante-huitards et la crise culturelle, et, plus récemment, avec la crise financière de 2008. Nous avons alors vu un regain d'intérêt pour la finance solidaire et les questions ayant trait à la perte de liens... Le problème, pour nos dirigeants, est de parvenir à reconnaître ces initiatives et à les valoriser.

Quels sont les principaux freins dont souffre le développement de l'ESS?

Le premier est la matrice que l'on a – les élus également – de l'économie dans nos sociétés et qui repose principalement sur le marché. Cette vision fait fi d'une approche plurielle où la puissance publique, les citoyens et bénévoles auraient leur place, et empêche les interventions sur le marché. Le second est une conception étriquée... du politique! Aujourd'hui, seuls les élus sont légitimes pour faire de la politique. Or, avec l'ESS, des bénévoles et des usagers peuvent se prendre en charge et faire des propositions pour agir au niveau économique. Cette démocratie économique implique un «partage» du pouvoir politique et donc potentiellement des tensions avec les élus légitimes.

Que pensez-vous de cet attrait du gouvernement pour l'innovation sociale, avec le «French Impact»?

Je remarque, en effet, que l'on retrouve moins de vice-présidence

déléguée à l'ESS au sein des régions mais davantage à l'innovation sociale. Réduire l'ESS à son aspect innovation est un recul... Ce terme est plus flou et fourre-tout. Et si l'on considère que l'ESS constitue une grande partie de l'emploi dans les



«Réduire l'ESS à son aspect innovation est un recul. Ce terme est plus flou et fourre-tout.»

territoires, il serait déjà important de consolider ces emplois qui sont mis en concurrence par l'économie classique. Par exemple, il faudrait se pencher sur les statuts des personnes qui travaillent dans l'aide à domicile...

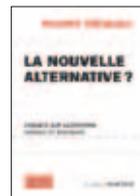
Avez-vous des exemples européens ou internationaux intéressants en matière d'ESS?

En Italie, où des relations très anciennes se sont développées entre les collectivités et les coopératives sociales avec, notamment, l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics. Pour ma part, j'estime que les décrets, issus de la loi «ESS» de 2014, n'ont pas été assez loin sur cet aspect. Au niveau international, on peut constater que l'ESS est reconnue dans la Constitution de certains pays d'Amérique latine, ce qui place ses acteurs comme des interlocuteurs légitimes des collectivités et de l'État.

(*) Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice, Presses universitaires de Rennes, 2016.

À LIRE

Un exemple, vraiment?



Dans son ouvrage, le journaliste Philippe Frémeaux porte un regard critique sur l'ESS qui n'est pas toujours celle que l'on croit... Gouvernance pas forcément

démocratique et autres dérives.

Il décrypte aussi les enjeux de cette économie avec cette question: «L'ESS peut-elle transformer notre société?»

«La Nouvelle Alternative? Enquête sur l'économie sociale et solidaire», éd. Alternatives économiques, 2016.

Des ponts entre l'ESS et les mouvements sociaux

Jean-Louis Laville, Geoffrey Pleyers, Elisabetta Bucolo et José Luis Coraggio lancent des ponts entre l'ESS et les mouvements sociaux, partant du principe que sur le terrain ces liens existent déjà. Ils donnent des exemples venus d'Amérique du Sud, du Nord, d'Asie et d'Europe.

«Mouvements sociaux et économie solidaire», Jean-Louis Laville, Geoffrey Pleyers, Elisabetta Bucolo et José Luis Coraggio, éd. Desclée De Brouwer, 2017.

SUR LE WEB

L'observatoire de l'ESS

Porté par le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES), l'observatoire de l'ESS, mesure et étudie le développement de l'ESS sur les territoires. Il est aussi un lieu de convergence entre les acteurs de l'ESS, les pouvoirs publics et les chercheurs autour de leurs travaux.

www.cncres.org



la Gazette.fr

Pour aller plus loin

Rapprocher acheteurs publics et structures de l'ESS, c'est possible!

www.lagazette.fr/506620

«L'économie solidaire répond aux besoins locaux»

www.lagazette.fr/474414